

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

15 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le quinze février, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Jany-Claude SOLIS, Maire.

Date de la convocation : huit février 2022

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	19
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abstentions :	0

Présents : Jany-Claude SOLIS, Lydie MANUS, Jean-François LEBLANC, Gérard GASNIER, Raymond BLANCHETON, Christelle DUBLANCHE, Laure CORGNE, Jessy VERESSE, Christophe MATTANA, Sabrina BOST, Valérie BERTHIER-SOLIS, Jean-Jacques FAUCHER, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD.

Absents excusés :

Patrick ROBERT, procuration Sabrina BOST
Marianne LAVAUD, procuration Gérard GASNIER
Isabelle TARNAUD, procuration Christelle DUBLANCHE
Christophe SIMARD, procuration Lydie MANUS
Sandra ROUSSEAU, procuration Jean-Jacques CHAPOULIE

Secrétaire de séance : Lydie MANUS

Vente d'arbres parcelle Bel Air – parcelle AN 228

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les châtaigniers de la parcelle N° AN 228, équivalant à un volume de bois d'environ 139 stères, peuvent faire l'objet d'une vente.

Ce bois a été proposé aux trois entreprises suivantes :

- APROBOIS des FEUILLARDIERS
- Sté MORAUX et Fils
- CHALEIX.

L'entreprise APROBOIS fait savoir qu'elle ne ferait pas d'offre.

Les sociétés MORAUX et Fils et CHALEIX ont formulé chacune une offre respectivement au tarif de 25 € HT et 22 € HT le stère.

Madame le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise MORAUX et Fils, la plus offrante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- retient la proposition de la Sté MORAUX et Fils au tarif de 25 € HT le stère,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente,
- dit que la recette sera inscrite au budget primitif 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint Jouvent le 16 février 2022

Madame Le Maire,



Jany-Claude SOLIS

